



LOU CANT DE L'AUBO

Bulletin trimestriel de Saint Sauveur de Cruzières

N°40 Avril 2021

Le bulletin est édité par la municipalité de St Sauveur de Cruzières. ☎ 04 75 39 30 55

mairie.saintsauveurdecruzières@wanadoo.fr

Site Internet : www.saintsauveurdecruzières.fr

Facebook : [Commune de Saint Sauveur de Cruzières](https://www.facebook.com/Commune.de.Saint.Sauveur.de.Cruzières)

Chargés de communication :

FAIVRE Catherine, JOUBERT Anne-Laure
CARRERES Thierry

Emploi

La mairie recherche un employé communal pour le remplacement d'une personne en arrêt maladie. CDD de 28h pour trois mois, expérience souhaitée en collectivité et conduite d'engin. CV et lettre de motivation à déposer en mairie avant le 30 avril.

Dématérialisation de Lou Cant de L'Aubo

Nous vous rappelons que dans un souci de réduction de notre impact écologique, nous proposons aux habitants disposant d'une connexion Internet et qui seraient intéressés, d'envoyer sous forme numérique le petit journal communal. Merci de vous inscrire en envoyant un mail à : cdelauzun.mairiestsauveur@gmail.com, en précisant votre nom, votre quartier ainsi que l'adresse de messagerie sur laquelle vous souhaitez le recevoir (si elle diffère). Ce format dématérialisé pourrait être mis en place cette année. Bien entendu le format papier persistera pour tous ceux qui ne se seront pas manifestés.

Adressage des voies communales

Le projet est désormais dans la deuxième phase. Toutes les voies communales sont maintenant identifiées. Celles déjà baptisées, essentiellement dans le centre village et son alentour garderont leur nom. Les autres voies sont à nommer avec d'éventuelles suggestions des habitants. Aussi si vous avez une idée pour nommer la rue, route, impasse qui se situe devant votre habitation vous pouvez nous communiquer vos propositions de préférence par mail sur la boîte de la mairie ou en déposant votre idée au secrétariat. Vous pourrez à l'occasion dans le village voir l'entreprise retenue, qui géolocalisera votre entrée et ainsi lui attribuera un numéro. Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement du projet dont l'issue sera la remise d'un certificat d'adressage. *David Mollard*

Masques

Un grand merci à notre assureur Groupama qui a délégué Madame Géraldine Violet, venue récemment en mairie, afin de nous offrir des masques jetables pour les écoles. Chaque enfant de nos classes primaires, a reçu une enveloppe de 10 masques adaptés.

Décès

LONCHAMPT Daniel, Charles, Joseph (Mas de la Lauze)

Le 15 janvier 2021 à Alès

AGNEL veuve SAINT-ETIENNE Arlette (La Lauze)

Le 28 janvier 2021 à Chambonas

GARABETIAN veuve SERRES Rosa, Angèle (Les Felgères)

Le 2 février 2021 à Saint Sauveur de Cruzières

DUFOUR épouse JEUNE Corinne, Marie, Elisabeth, Simone (Saint Ambroix) Le 23 février 2021 à Saint Sauveur de Cruzières

Toutes nos pensées vont à leurs familles.

Projet nouvelle école

Le trimestre dernier, pour faire suite à l'étude de faisabilité, nous avons rencontré les Sénateurs, le Sous-Préfet, la Région et le Département, afin de connaître leur positionnement par rapport à notre projet de construction d'une nouvelle école. Tous se sont montrés très motivés et fort intéressés, nous assurant unanimement de leur profond soutien. Les demandes de subventions ont donc été lancées et le dossier suit son cours. *Corinne Delauzun*

Repas des aînés

En raison des conditions sanitaires actuelles, nous sommes au regret de reporter à nouveau le repas prévu le 24 avril 2021. La date sera définie ultérieurement en fonction de l'évolution de la situation. Les personnes concernées recevront l'invitation directement. À très bientôt de pouvoir nous retrouver. *Corinne Delauzun*



Vaccination Covid-19

Toutes les personnes âgées de plus de 70 ans du village qui souhaiteraient être vaccinées et qui n'ont pas encore réussi à obtenir un rendez-vous sont invitées à se faire connaître en mairie, de façon à ce que nous puissions évaluer ce qu'il est possible de faire.

Ecoles

Les enfants de l'école primaire ont travaillé autour du thème de la différence et du handicap. Ce projet a été mis en place grâce à un partenariat avec la bibliothèque municipale, l'association IRRP, l'association Paul Bouvier, la Communauté de Communes et la mairie. Les élèves ont été initiés à l'univers des personnes malvoyantes avec Mme Dumas, présidente de l'IRRP : Information Recherche Rétinite Pigmentaire. Ils ont découvert le quotidien d'une personne aveugle ainsi que son écriture, le braille. Ils ont ainsi appris à écrire leur prénom en braille. Avec l'association Paul Bouvier, les élèves ont découvert l'univers des personnes malentendantes ainsi que leurs modes de communication. Ils ont été initiés à la langue des signes : ils ont ainsi appris l'alphabet et à signer leur prénom. La responsable de la bibliothèque, Mme Tardivet, a prêté à l'école et aux enfants de nombreux livres sur ces thèmes et a mis en relation les différents partenaires. Les enfants ont apprécié cette sensibilisation à la différence, qui est aussi travaillée en classe sous d'autres thèmes comme le harcèlement.

Linda Adrien



Bibliothèque

Malgré la pandémie, et grâce à des adaptations sanitaires strictes (masques, gel, désinfection des surfaces et mise en quarantaine des livres à leur retour) l'équipe de la bibliothèque se félicite de n'avoir pas fermé ses portes.

La bibliothèque est donc ouverte au public les samedis de 10 à 12 heures et les mercredis de 16h à 18h et ce même pendant les congés scolaires.

Même si, toujours pour des raisons sanitaires, le bibliobus ne passe plus, la BDP de l'Ardèche maintient ses navettes, et des réapprovisionnements réguliers ont donc toujours lieu.

Et suivant de près l'actualité des prix littéraires et des sorties en librairie, l'équipe des bénévoles procède régulièrement à des achats, essayant de satisfaire la diversité de goût de ses lecteurs.

Vous pourrez par exemple emprunter :

« L'Anomalie », prix Goncourt 2020

D'autres prix, comme « Le cœur synthétique » de Chloé Delaume « Betty », prix FNAC 2020. « Les impatientes », prix Goncourt des lycéens.

Pour les amateurs de romans policiers, le dernier Michel Bussi « Rien ne t'efface ». Le dernier gros succès de Ken Follet « Le crépuscule et l'aube » pour ceux que l'histoire passionne. Après la saga que nos lecteurs ont particulièrement appréciée, la dernière parution d'Elena Ferrante « La vie mensongère des adultes », et même un classique comme « Arsène Lupin » La liste est bien entendue très incomplète.

Vous trouverez dans nos rayons toutes sortes de livres, pour enfants comme pour adultes, des romans variés, des bandes dessinées, des livres de cuisine, de bricolage, des petits livres de randonnée, etc

Nous vous rappelons que l'inscription et l'emprunt de livres à la bibliothèque de Saint Sauveur est toujours gratuit. La cotisation annuelle pour ceux qui souhaiteraient bénéficier du réseau des bibliothèques de Cèze-Cévennes est de 10 euros.

Nous attendons votre visite. Quelques minutes de bavardage autour des goûts et plaisirs que nous partageons sont toujours bienvenues.

L'équipe des bénévoles

Ludo'Cèze

La ludothèque itinérante de Cèze-Cévennes propose de prêter des jeux chaque troisième lundi du mois de 15h30 à 17h30 sur la Place Joseph Blancher. Venez nombreux vous amuser.

Affouage

La dernière coupe d'affouage étant terminée au Goulet de Tribes, de nouvelles coupes vont être créées au bois de Brujas derrière le Mas de Gazagnes. Les administrés désirant s'inscrire pour les nouvelles attributions pourront le faire du 15 avril au 15 mai 2021. Pour donner suite à cela et en fonction du nombre d'affouagistes le conseil délibérera sur la redevance. (Celle-ci coûtera entre 80 et 100 € et représentera environ 10 stères de bois sur pied).

Les conditions : être résident, inscrit sur les listes électorales, déposer un chèque de caution de 80€ et une seule coupe par foyer utilisant le chauffage au bois.

La distribution s'effectuera par tirage au sort au mois d'octobre 2021.



Comment signaler un dommage sur poteau téléphonique ?

Un service permet à toute personne de signaler une anomalie constatée sur les équipements du réseau Orange : poteaux cassés ou câbles décrochés, armoires ouvertes ou détériorées. En signalant ces anomalies, vous permettez à Orange de réparer rapidement ces installations et de maintenir la bonne qualité des services aux usagers. Se connecter sur le site dommage-reseau.orange.fr pour la marche à suivre.



Un évènement inattendu

Même les cigognes ont apprécié l'air de Saint Sauveur de Cruzières en décidant de faire une halte sur notre clocher et admirer notre beau paysage.



Cérémonie du 19 mars

La traditionnelle cérémonie de commémoration du 19 mars actant la fin de la guerre d'Algérie s'est tenue au monument aux morts en comité restreint au vu des protocoles sanitaires en vigueur.

Étaient présents notamment deux anciens combattants de notre commune ainsi que deux élus : Christophe Champetier et David Mollard. Après lecture du discours une minute de silence a été respectée en mémoire des soldats tombés au cours de cette guerre.

Le monument a été fleuri ainsi que la tombe de Francis Laffont.



Un peu d'histoire ! Les ponts de Saint Sauveur (1) par Laurent DELAUZUN

Lorsqu'il nous faut sortir de Saint Sauveur aujourd'hui, que ferions-nous s'il n'y avait pas de ponts ? Ce serait compliqué ... Ils ont une histoire. Ils sont le lien qui permet les relations facilitées avec nos voisins du Gard, comme de l'Ardèche.

N'en déplaise à ceux qui pensent qu'il y a des ponts romains de partout, tous les ponts, à St Sauveur, sont postérieurs à 1830. Les ponts ne sont donc pas si anciens que cela, sur la commune.



Comment pouvait-on faire avant ? Il existait des passages à gué souvent accolés de pierres hors-d'eau avec planches de bois comme sur la photo jointe. De nombreux actes antérieurs à la Révolution en attestent à Saint Sauveur où l'on changeait les planches au gré des inondations, ou de leur usure et où l'on « recaladait » le passage.

Lorsque l'on était en période de crue, les conséquences pouvaient être surprenantes. Par exemple, le six novembre 1650, Pierre POUSENC, habitant de la Coste y est enterré, « la rivière de Claysses estant trouvé ors de guay ».

Cet enterrement en 1650 à la Coste par faute de pouvoir passer la Claysses en crue confirme qu'il n'existe à l'époque que des passages à guet, que ce soit au village ou bien à la Vabre. Il n'y a,

à ma connaissance, qu'un pont ancien existant sur la Claysses, il est situé à Caveyrac, mais était-il existant au 17^e siècle ? Aucun acte ne permet de l'affirmer.

Pont de Saint Ambroix dit « le Pont neuf »



Dans une délibération du conseil municipal, du 5 novembre de 1848, concernant le chemin de grande vicinalité entre Vallon et Saint Ambroix, il y est indiqué que « la rivière de Claysses qui passe tout près du village barre souvent le passage, pendant les pluies pour aller à Saint Ambroix et que c'est très gênant pour les habitants d'autant que la commune se trouvant dépendant du bureau de poste de Saint Ambroix, le facteur (1) est obligé quelques fois d'attendre plusieurs jours de suite pour pouvoir passer, ce qui est très nuisible aux affaires. Il serait de la plus grande utilité de jeter un pont sur cette rivière, lequel serait indispensable pour le chemin de grande vicinalité.

A cet effet plusieurs propriétaires ont manifesté l'intention de souscrire quelque argent pour être employé au pont. »

Il s'agit de la première mention de la volonté de construire ce pont. Il reste en aval du pont actuel des traces de l'empierrement du passage à gué, pour les curieux. Cette délibération restera sans effet à priori.

Le 4 février 1877, le conseil municipal demande à l'administration un chemin d'intérêt commun qui relierait Vallon à Saint Ambroix en passant par Brujas, Bessas, Saint Sauveur, le quartier de Malemontade, que jusqu'ici les voitures tant soit peu chargées sont obligées de passer par Saint Jean de Maruéjols.

Le conseil général ne va classer ce chemin, selon le désir du conseil municipal, qu'en 1882.

La construction de ce pont de trois arches du chemin vicinal dit de petite communication N°6 de Saint Sauveur à Saint Ambroix, date, en fait de 1884 mais il n'existe pas de plan de construction de celui-ci en Mairie.

Le 21 novembre 1886, le préfet de l'Ardèche communique au conseil municipal le rapport de l'ingénieur d'arrondissement en ce qui concerne le décompte définitif du pont sur la rivière de Claysses par lequel il constate une augmentation du coût de 1014,01 francs. Il est possible qu'une partie ait été prise en charge par la commune, à l'époque.

Ce pont sur Claysses existant en 1891, le conseil municipal approuve le plan de rectification de la route qui joint les limites du Gard, soit 2870 m dont le coût sera de 30000 francs, la part de la commune étant de 7500 francs.

Pour ceux qui aujourd'hui, prennent cette route « virageuse » qui nous amène via Saint Geniès, la Roque, à Saint Ambroix, il n'existe que depuis les années 1890. Antérieurement à cette période, il fallait passer par la Coste, puis l'ancienne filature BONNAURE puis on rejoignait Saint Brès ... petit détour quand même !!

En 1934, Ce pont sera en partie restauré après les grosses inondations de 1933. Les anciens disaient que la troisième arche du pont avait été réalisée à cette occasion.

PS : Pour les curieux, on trouve encore aujourd'hui des traces de ces anciens passages à gué, sur la Claysses... Cherchez !!!

(1) Jusqu'au début des années 1970, la commune de Saint Sauveur dépendait du bureau de Poste de Saint Ambroix.

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GODET Cécile, JOUBERT Anne-Laure, MOLLARD David, PAYAN Jean-Christophe, TEISSIER Guillaume, VEZON Gérard, ZAMORA Julie.

Absente excusée : GARCIA Malorie, donne procuration à DUCROS Adeline

Secrétaire de séance : FAIVRE Catherine

1°) Demande de subvention projet école et périscolaire (Région, Etat, Département).

M. le Maire rappelle au Conseil le projet de construction de l'école et présente l'étude de faisabilité réalisée par le cabinet YOT et AGERON. Ce projet permettrait de réunir sur un même site les élèves de maternelle et de primaire, ainsi que la garderie et la cantine.

Le coût prévisionnel est estimé à 1 028 540 € H.T. comprenant la maîtrise d'œuvre, la construction et les coûts annexes. M. le Maire demande au Conseil d'approuver le projet, de lui donner l'autorisation d'entreprendre les démarches nécessaires à sa réalisation, et de demander les subventions correspondantes :

- Pass territoire auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche,
- Subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes,
- DETR auprès de l'Etat.

Délibération votée à l'unanimité.

2°) Avenant au contrat d'adhésion de prestation de service ADS

M. le Maire présente au Conseil la demande du service ADS (Autorisation du droit des sols) ayant pour objet le renouvellement de la convention d'adhésion initiale pour l'année 2021. Il convient d'établir un avenant de prorogation en attendant la dématérialisation des autorisations d'urbanisme imposée par la loi à partir du 1er janvier 2022.

Délibération votée à l'unanimité.

3°) Acceptation Avant-Projet Sommaire enfouissement quartier La Rivière :

Le Syndicat Départemental d'Energies a établi un APS relatif à l'enfouissement des réseaux électriques et France Télécom, quartier La Rivière, qui seront raccordés au poste de la Station d'épuration.

Avis favorable à ce projet, à l'unanimité.

4°) Implantation Antenne Relais

M. le Maire rappelle au Conseil les différentes étapes concernant ce projet d'implantation d'une antenne relais au stade par Orange. Celle-ci permettra l'amélioration de la couverture mobile 4 G home Orange. Le Conseil doit valider cette implantation ce qui permettra à la commune d'avoir la maîtrise foncière de l'antenne, un contrôle du respect de l'exposition du public avec l'Agence nationale des fréquences et une modification paysagère minime. Cette information a été diffusée à plusieurs reprises par les comptes rendus du Conseil ainsi que dans les bulletins d'information.

Le débat est ouvert et il est évoqué la loi du 9 février 2015 dite loi « Abeille », relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques qui renforce le rôle des maires. Après discussion, il s'avère que la communication n'a pas été suffisante. Aussi, la population est invitée à prendre connaissance du dossier au bureau de la mairie durant les heures d'ouverture, jusqu'au 22 Février 2021.

Le dossier pourra aussi être envoyé par mail sur simple demande à l'adresse de messagerie suivante : mairie.saintsauveurdecruzieres@wanadoo.fr

Des sites d'information sont également dédiés à ce sujet : [radiofréquence.gouv.fr.](http://radiofréquence.gouv.fr/) / anfr.fr

Le conseil municipal demande que TDF, partenaire d'Orange, présente d'autres sites potentiels destinés à l'installation de cette antenne.

5°) Rénovation toit Chapelle de St Génies

Il s'agit d'envisager une rénovation du toit de la Chapelle de St Genies, parcelle C 1100, Le Jardinas.

Le coût estimatif pour réaliser cette opération s'élève à la somme de 11 109 € H.T. (devis SARL ZORZAN Rémi).

Le Conseil approuve ce projet et sollicite une subvention DSIL auprès de l'Etat ainsi qu'une subvention auprès de la Région.

Délibération votée à l'unanimité.

6°) Questions diverses

Courriers reçus :

- Direction départementale des Finances publiques le 8 décembre : pertes de récolte par suite des épisodes de gel survenus les 25 mars, 1er et 2 avril 2020 en Ardèche. Les propriétaires peuvent faire une demande individuelle pour dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties ou le Maire a la possibilité de présenter une demande unique dans l'intérêt de ses administrés. Une demande sera faite auprès du Président de la Cave Coopérative pour connaître la position des viticulteurs.

- Le recensement 2021 ayant été repoussé à 2022, l'INSEE porte à notre connaissance les chiffres relatifs à la population légale à St Sauveur au 1er janvier 2018, en vigueur à compter du 1er janvier 2021 : Population municipale : 531, Population comptée à part : 15, Population totale : 546.

- Direction des routes : des travaux de réhabilitation sur RD 901 auront lieu au cours du second trimestre 2021.

Travaux :

- Sécurisation Poste SEIGNEUR avec enfouissement du réseau ENEDIS et suppression de 3 poteaux « électricité ».

Infos :

- Rapport sur le contrôle des poteaux et bouches incendie 2020 (15 hydrants recensés – 100 % des hydrants déclarés disponibles),

- Infos sur les vaccins COVID 19 en Ardèche,

- Problème sur la piste DFCI de La Coste (motos, quads... qui détruisent les chemins)

- Proposition du Centre de Gestion pour mettre à disposition de la commune un ACFI (Agent chargé de fonction d'inspection) qui donne son avis et fait des propositions sur l'hygiène et la sécurité au travail, ainsi que du personnel en remplacement des employés en arrêt maladie,

- La Sté MEFRAN propose une opération déstockage : à voir pour le parcours de santé,

- Permis de construire : rénovation maison CHABAUD Sylvie Le Cros.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 mars 2021 à 18h30

Etaient présents : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, JOUBERT Anne-Laure, MOLLARD David, TEISSIER Guillaume, VEZON Gérald, ZAMORA Julie. **Secrétaire de séance :** FAIVRE Catherine

Absent, excusé : PAYAN Jean-Christophe, donne procuration à Robert CHAMPETIER.

1°) Présentation et vote du Compte Administratif Commune

	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses	464 708,39	306 589,85	
Recettes	282 898,52	535 961,67	
Résultat global	- 181 809,87	+229 371,82	+ 47 561,95

Délibération votée à l'unanimité.

2°) Présentation et vote du Compte Administratif Assainissement

	Investissement	Fonctionnement	
Dépenses	12 622,36	57 246,37	
Recettes	82 278,58	36 451,64	
Résultat global	+69 656,22	-20 794,73	+ 48 861,49

Délibération votée à l'unanimité.

3°) Remplacement du personnel administratif par le Centre de Gestion

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique propose un service de remplacement des personnels administratifs, le but étant de permettre aux collectivités de pallier les absences momentanées des agents ou de faire face à un surcroît de travail. Le coût de ce service sera facturé à la commune et comprendra le traitement brut indiciaire de l'agent remplaçant, les charges sociales y afférent ainsi que les frais annexes tels que assurances, congés annuels, frais de gestion...

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et autorise M. le Maire à la signer. *Délibération votée à l'unanimité.*

4°) Mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique met à la disposition des collectivités affiliées un conseiller en prévention, qui assure la mission d'ACFI. Cet agent est chargé de contrôler les conditions d'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité, de proposer à la mairie toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et proposer en cas d'urgence les mesures immédiates jugées nécessaires.

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention et autorise M. le Maire à la signer. *Délibération votée à l'unanimité.*

5°) Convention de maîtrise d'ouvrage avec le SDE 07

Le programme d'enfouissement de réseaux au quartier La Rivière nécessite la coordination de 2 maîtres d'ouvrage :

Le SDE pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité, la Collectivité pour les travaux d'éclairage public et l'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Le SDE propose une convention qui précise les modalités administratives, techniques et financières de cette opération.

Le Conseil Municipal approuve la convention et autorise M. le Maire à la signer. *Délibération votée à l'unanimité.*

6°) Demande de subvention adressage, Région

Le Maire propose au Conseil de réaliser l'étude et la mise en place de l'adressage pour toute la commune, le coût prévisionnel étant de 27884,70 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'adressage, sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires. *Délibération votée à l'unanimité.*

7°) Questions diverses

-Abandon du projet antenne-relais : Pour donner suite au dernier conseil municipal, Orange a été sollicité pour faire une étude sur différents terrains de la commune. Aucun terrain communal, autre que le stade, ne peut correspondre au projet. Celui-ci est donc abandonné au niveau communal.

-Autorisations spéciales d'absence du personnel pour événements familiaux : à ce jour, la mairie ne possède pas de documents officiels. M. le Maire propose les autorisations susceptibles d'être accordées qui devront être soumises au Comité technique du Centre de Gestion.

-Salle polyvalente : Réflexion sur le devenir de l'ancienne salle polyvalente (si besoin de financement pour le projet école).

Courriers reçus et envoyés :

-CHAABI Sarah et ARNAUD Jean-Philippe postulent pour la location du logement école : cette demande étant la seule, elle est acceptée.

-ANTERION Cyril et Marie demandent la scolarisation de leur enfant dans une autre commune : aucune dérogation ne peut être accordée.

-Courrier recommandé des riverains en opposition au projet antenne-relais (plus de projet communal).

-Diocèse : Pour faire suite aux différentes réunions, et au choix des parents d'élèves, le diocèse nous informe que l'école privée fermera définitivement à la rentrée de septembre 2022 et une seconde classe devra ouvrir à l'école publique.

-La famille COLIN demande la réinscription de leurs 3 enfants dans les écoles de St Sauveur alors qu'ils s'installent dans une commune voisine. Un écrit est demandé à l'Inspection Académique pour statuer sur ce dossier.

Travaux :

-Piste DFCI dans le Canton des Chaumettes ; une convention sera signée avec la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes et chaque propriétaire.

-Proposition de mise en affouage d'1,5 ha au Bois du Brujas pour 30/35 coupes environ. Une information sera faite dans le prochain bulletin municipal ainsi que sur le site internet de la commune, concernant la réservation d'une coupe de bois.

-Différents travaux de voirie, déplacement du panneau St Sauveur de Cruzières.

-Travaux entretien au vestiaire du stade, isolation phonique du plafond.

Infos :

-Demande d'un banc au vestiaire.

-3 bergers viennent de Bessas, Courry, St André pour faire paître leurs moutons sur notre commune.

-Visite de M. le Sous-Préfet au mois de mars pour le projet école.

-Arrêté Préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle des listes électorales (les commissaires seront informés par mail),

-Proposition d'embauche d'un CDD pour 3 mois, 28 h/semaine suite à la maladie de M. BARBOT Michel (information dans Lou Cant de l'Aubo et site internet).

-LUDOCEZE viendra le 3^{ème} lundi de chaque mois sur la place Joseph Blancher, de 15 h 30 à 17 h 30.

-Permis de construire : GAEC Gabriel - Mas Imbert / SAINT-ETIENNE Anne - Passevite / DOMINGUEZ Julio et MICHEL Marie - Les Felgères.

-La famille de CHAMPETIER Emile (ancien employé de la commune) a fait don de 2 aquarelles représentant des quartiers de St Sauveur.